

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 07/10/2024 - 149429 - 2021 B 39634 - 908 463 664 - KLESIA PATRIMOINE

SAS KLESIA PATRIMOINE

4 Rue GEORGES PICQUART

75017 PARIS

Comptes au 31/12/2023



Arnaud Gestin
Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Arnaud Gestin", with a long horizontal flourish underneath.

- SOMMAIRE -

Comptes annuels

Bilan - Actif	3
Bilan - Passif	4
Compte de résultat	5

Détail des comptes

Détail des comptes - Actif	8
Détail des comptes - Passif	9
Détail des comptes - Charges	10
Détail des comptes - Produits	11

Annexes

Annexe	13
Immobilisations	16
Créances et dettes	17
Composition du capital social	18

Comptes annuels

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2023	31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	1 000		1 000	
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	1 000		1 000	
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	15 009		15 009	
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
Disponibilités	1 677		1 677	9 487
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	16 686		16 686	9 487
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	17 686		17 686	9 487

Rubriques		31/12/2023	31/12/2022
Capital social ou individuel (dont versé : 10 000)		10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)			
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)			
Report à nouveau		-5 601	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		7 465	-5 601
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
CAPITAUX PROPRES		11 864	4 399
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
PROVISIONS			
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		5 200	5 088
Dettes fiscales et sociales			
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		622	
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance			
DETTES		5 822	5 088
Ecart de conversion passif			
TOTAL GENERAL		17 686	9 487

Rubriques	France	Exportation	31/12/2023	31/12/2022
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	15 000		15 000	
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	15 000		15 000	
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION			15 000	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			7 087	5 601
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges				
CHARGES D'EXPLOITATION			7 087	5 601
RESULTAT D'EXPLOITATION			7 913	-5 601
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			175	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			175	
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES				
RESULTAT FINANCIER			175	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			8 087	-5 601

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	622	
TOTAL DES PRODUITS	15 175	
TOTAL DES CHARGES	7 709	5 601
BENEFICE OU PERTE	7 465	-5 601

Détail des comptes

Compte	Libellé	31/12/2023	31/12/2022	Ecart
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
TITRES DE PARTICIPATIONS				
261100	TITRES	1 000,00		1 000,00
Total 2050/CU - Autres participations, brut		1 000,00		1 000,00
TOTAL TITRES DE PARTICIPATIONS		1 000,00		1 000,00
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES		1 000,00		1 000,00
AUTRES CREANCES				
DEBITEURS DIVERS				
468700	PRODUITS A RECEVOIR	15 009,00		15 009,00
Total 2050/BZ - Autres créances, brut		15 009,00		15 009,00
TOTAL DEBITEURS DIVERS		15 009,00		15 009,00
TOTAL AUTRES CREANCES		15 009,00		15 009,00
TRESORERIE ET DIVERS				
DISPONIBILITES				
512201	BRED	1 677,40	9 487,23	-7 809,83
Total 2050/CF - Disponibilités, brut		1 677,40	9 487,23	-7 809,83
TOTAL DISPONIBILITES		1 677,40	9 487,23	-7 809,83
TOTAL TRESORERIE ET DIVERS		1 677,40	9 487,23	-7 809,83
TOTAL GÉNÉRAL		17 686,40	9 487,23	8 199,17

Compte	Libellé	31/12/2023	31/12/2022	Ecart
CAPITAUX PROPRES				
COMPTE DE L'EXPLOITANT				
101300	CAPITAL SOUSCRIT - APPELE VERS	10 000,00	10 000,00	
Total 2051/DA - Capital social ou individuel N		10 000,00	10 000,00	
TOTAL COMPTE DE L'EXPLOITANT		10 000,00	10 000,00	
REPORT A NOUVEAU				
110000	REPORT A NOUVEAU	-5 600,77		-5 600,77
Total 2051/DH - Report à nouveau N		-5 600,77		-5 600,77
TOTAL REPORT A NOUVEAU		-5 600,77		-5 600,77
RESULTAT DE L'EXERCICE				
	RESULTAT DE L'EXERCICE	7 465,17	-5 600,77	13 065,94
Total 2051/DI - Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte) N		7 465,17	-5 600,77	13 065,94
TOTAL RESULTAT DE L'EXERCICE		7 465,17	-5 600,77	13 065,94
TOTAL CAPITAUX PROPRES		11 864,40	4 399,23	7 465,17
FOURNISSEURS				
FOURNISSEURS FACT. NON PARVENUES				
408100	FOURNIS. FACTURES NON PARVENUE	5 200,00	5 088,00	112,00
Total 2051/DX - Dettes fournisseurs et comptes rattachés N		5 200,00	5 088,00	112,00
TOTAL FOURNISSEURS FACT. NON PARVENUES		5 200,00	5 088,00	112,00
TOTAL FOURNISSEURS		5 200,00	5 088,00	112,00
AUTRES DETTES				
GROUPE				
451200	CC SGAM KLESIA ASSURANCES	622,00		622,00
Total 2051/EA - Autres dettes N		622,00		622,00
TOTAL GROUPE		622,00		622,00
TOTAL AUTRES DETTES		622,00		622,00
TOTAL GÉNÉRAL		17 686,40	9 487,23	8 199,17

Compte	Libellé	31/12/2023	31/12/2022	Ecart
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES				
REMUNERATIONS INTERM, HONORAIRES				
622600	HONORAIRES	5 272,00	5 088,00	184,00
622720	FRAIS ACTES ET CONTENTIEUX	1 815,39	507,17	1 308,22
Total 2052/FW - Autres achats et charges externes N		7 087,39	5 595,17	1 492,22
TOTAL REMUNERATIONS INTERM, HONORAIRES		7 087,39	5 595,17	1 492,22
SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES				
627100	SERVICES BANCAIRES		5,60	-5,60
Total 2052/FW - Autres achats et charges externes N			5,60	-5,60
TOTAL SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES			5,60	-5,60
TOTAL AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES		7 087,39	5 600,77	1 486,62
IMPOTS SUR LES BENEFICES				
IMPOTS SUR LES BENEFICES				
695000	IMPOTS SUR LES SOCIETES	622,00		622,00
Total 2053/HK - Impôt sur les bénéfices N		622,00		622,00
TOTAL IMPOTS SUR LES BENEFICES		622,00		622,00
TOTAL IMPOTS SUR LES BENEFICES		622,00		622,00
TOTAL GÉNÉRAL		7 709,39	5 600,77	2 108,62

Compte	Libellé	31/12/2023	31/12/2022	Ecart
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS				
PRODUCTION SERVICES - FRANCE				
706000	COMMISSIONS	15 000,00		15 000,00
Total 2052/FG - Production de services vendue, France		15 000,00		15 000,00
TOTAL PRODUCTION SERVICES - FRANCE		15 000,00		15 000,00
TOTAL CHIFFRES D'AFFAIRES NETS		15 000,00		15 000,00
PRODUITS FINANCIERS				
AUTRES INTERETS & PROD ASSIMILES				
768000	AUTRES PRODUITS FINANCIERS	174,56		174,56
Total 2052/GL - Autres intérêts et produits assimilés N		174,56		174,56
TOTAL AUTRES INTERETS & PROD ASSIMILES		174,56		174,56
TOTAL PRODUITS FINANCIERS		174,56		174,56
TOTAL GÉNÉRAL		15 174,56		15 174,56

Annexes

Règles et méthodes comptables

(Règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 17 686,40 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat bénéficiaire de 8 087,17 euros.

Cet exercice recouvre la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles du plan comptable des assurances appartenant au Livre V selon l'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Faits marquants de l'exercice :

La société a été créée le 15 décembre 2021.

La société est incluse dans un ensemble combiné plus large dont la société combinante est la SGAM KLESIA Assurances.

La société a adhéré au Groupe TVA KLESIA le 7 novembre 2022, avec une mise en application depuis le 1er janvier 2023.

La mise en place du contrat de gestion immobilière entre Klésia Patrimoine et la SCI Pont Cardinet Rezo.

Depuis le 1er avril 2023, la BRED rémunère les comptes bancaires dès le premier euro (taux ESTER).

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis selon les principes comptables en vigueur, dans le respect du

principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence comptable d'un exercice sur l'autre,
- Indépendance des exercices.

NOTE SUR LE BILAN

Actif

Autres participations

La SA KLESIA PATRIMOINE détient 100% des titres de KLESIA PEREIRE. Le capital social est fixé à mille euros (1 000,00 €), divisé en cent (100) actions de dix euros (10,00 €) chacune, de même catégorie, intégralement libéré.

Créances

Le poste est constitué des produits à recevoir de 15 009 euros.

Trésorerie et divers

Le poste est constitué du solde du compte bancaire de 1 677 euros.

Passif

Les capitaux propres :

Le capital social est fixé à la somme de 10 000 euros divisé en 100 actions de 100 euros chacune détenue par KLESIA Asset Management.

Le report à nouveau est négatif de - 5 601 euros.

Le résultat de l'exercice 2022 en perte de - 5 601 euros, est affecté en report à nouveau.

Le résultat de l'exercice 2023 ressort en bénéfice de 8 087 euros.

Les dettes :

Les factures non parvenues de 5 200 euros (honoraires CAC).
L'impôt sur les sociétés de 622 euros à payer à la SGAM Klesia Assurances, l'entité combinante du groupe.

NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est en bénéfice de 7 913 euros contre une perte de 5 601 euros l'année précédente.

Les produits d'exploitation sont de 15 000 euros (néant l'année précédente).

Les charges d'exploitations sont de 7 087 euros contre 5 601 euros l'année précédente.

Résultat financier

Le résultat financier est en bénéfice de 175 euros (nul l'année précédente).
Il est constitué de la rémunération du compte bancaire de 175 euros.

Résultat exceptionnel

Néant.

Impôts sur les bénéfices

Les impôts sur les bénéfices sont de 622 euros.

Résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice 2023 est en bénéfice de 7 465,17 euros.

Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

Consolidation

La société est incluse dans un ensemble combiné plus large dont la société combinante est la SGAM KLESIA Assurances.

Autres Informations

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes constatés dans les comptes s'élève à 5 200 euros TTC.

Effectif de la société

Néant.

Engagement hors bilan

Néant.

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Terrains			
	Dont composants		
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.			
Installations générales, agenc., aménag.			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			1 000
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			1 000
TOTAL GENERAL			1 000

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn.,matériel et outillages ind.				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations			1 000	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			1 000	
TOTAL GENERAL			1 000	

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfiques			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée			
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	15 009		15 009
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	15 009		15 009
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	5 200	5 200		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat : impôt sur les bénéfiques				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée				
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	622	622		
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	5 822	5 822		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires				
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales				
Certificats d'investissements				

**PROCES VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 28 JUIN 2024**

L'an 2024, le 28 juin à 11 h 30, au siège social, KLESIA Asset Management, représentée par son Président, Monsieur Arnaud GESLIN, Associé Unique de la Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle **KLESIA Patrimoine**, a pris les décisions ci-après relatives à l'ordre du jour suivant :

- 1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023**
 - 1.1. Comptes annuels et rapport de gestion 2023
 - 1.2. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes 2023
- 2. Affectation du résultat 2023**
- 3. Constatation de la reconstitution des capitaux propres**
- 4. Rapport spécial du commissaires aux comptes sur les conventions réglementées**
- 5. Pouvoirs pour les formalités**

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023

PREMIERE DECISION : APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2023

L'Associé Unique, après avoir entendu lecture du rapport de gestion 2023 et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve lesdits rapports ainsi que les opérations qui y sont mentionnées et les comptes annuels qui font apparaître un bénéfice de 7 465,17 euros.

Il approuve les actes de gestion accomplis par Conseil, dont le compte rendu lui a été fait et donne en conséquence quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2023.

2. Affectation du résultat 2023

DEUXIEME DECISION : AFFECTATION DU RESULTAT 2023

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023, dont le montant s'élève à 7 465,17 euros, au report à nouveau.

3. Constatation de la reconstitution des capitaux propres

TROISIEME DECISION : CONSTATATION DE LA RECONSTITUTION DES CAPITAUX PROPRES

L'Associé Unique constate qu'en raison de l'affectation du résultat de l'exercice 2023 les capitaux propres de la société s'élèvent à 11 864,40 €, soit plus de la moitié du capital social de 10 000 €, et qu'il convient en conséquence de faire procéder à une inscription modificative auprès du Registre du Commerce et des Sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

4. Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions règlementées

QUATRIEME DECISION : APPROBATION DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

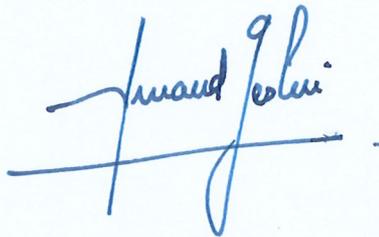
L'Associé unique, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-86 du Code du commerce, approuve ledit rapport.

5. Pouvoirs pour formalités

CINQUIEME DECISION : POUVOIRS POUR LES FORMALITES

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour la mise en œuvre et l'exécution de l'ensemble des résolutions votées ce jour, à cet effet passer et signer tous actes et déclarations, accomplir toutes formalités et publications, effectuer tous dépôts, disposer et engager les dépenses y afférentes, publier et plus généralement faire le nécessaire.

Arnaud GESLIN
Président de KLESIA Asset Management,
Associé Unique





KLESIA

Assureur d'intérêt général

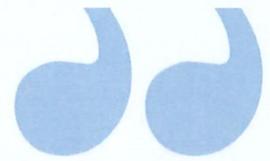
Rapport de gestion KLESIA Patrimoine Exercice 2023

KLESIA s'engage à assurer un avenir serein
et contribue à la qualité de vie **pour tous**.



Sommaire

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE	4
FILIALES ET PARTICIPATIONS.....	4
ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE.....	5
BILAN ET COMPTE DE RESULTAT	5
AFFECTATION DU RESULTAT ET RECONSTITUTION DES CAPITAUX PRORES.....	7
DELAI DE PAIEMENT	7
RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES.....	7
GOUVERNANCE DE LA SOCIETE.....	7
CONVENTIONS REGLEMENTEES	9
EVENEMENTS POST CLOTURE ET PERSPECTIVES	10



Mesdames, Messieurs,

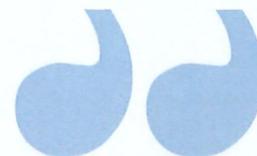
Nous vous avons réunis en Assemblée Générale conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires afin de vous rendre compte de l'activité de la SAS KLESIA Patrimoine au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, qui couvre la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 et soumettre à votre approbation les comptes sociaux de la société au titre dudit exercice.

Les comptes qui vous sont présentés, comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, ont été établis dans le respect des normes, principes et méthodes du plan comptable et en observant les principes de prudence et de sincérité.

Il vous sera par ailleurs rendu compte, au cours de cette Assemblée, de la mission de votre Commissaire aux Comptes.

Ses rapports, de même que les comptes, le bilan et les documents ou renseignements s'y rapportant ont été mis à votre disposition, selon les modalités et dans les délais légaux.

Conformément aux dispositions légales, nous vous présentons notre rapport de gestion.



SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

1.1. Périmètre d'activité

La société par actions simplifiée KLESIA Patrimoine a été créée le 15 décembre 2021.

Elle a pour objet le conseil immobilier, l'acceptation de l'exercice de toute fonction de gérant ou de représentant légal au sein d'autres personnes morales.

La société est incluse dans un ensemble combiné plus large dont la société combinante est la SGAM KLESIA Assurances.

Il est rappelé que, par décision en date du 11 octobre 2022, le Conseil d'Administration de la Société a approuvé l'adhésion de la SAS KLESIA Patrimoine à l'assujetti unique à la TVA prévu par l'article 256 C du Code Général des Impôts, créé par le groupe KLESIA et dont la SGAM KLESIA Assurances s'est constituée représentant.

Cette adhésion au Groupe TVA est entrée en vigueur à effet du 1er janvier 2023, pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 31/12/2025.

1.2. Evénements significatifs intervenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Un contrat de gestion immobilière entre la SAS KLESIA Patrimoine et la SCI Pont Cardinet Rezo a été mis en place.

Depuis le 1er avril 2023, la BRED rémunère les comptes bancaires dès le premier euro (taux ESTER).

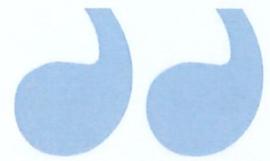
FILIALES ET PARTICIPATIONS

1.1. Filiales

La SAS KLESIA PATRIMOINE détient 100% des titres de SAS KLESIA PEREIRE, créée le 4 décembre 2023. Le capital social de la SAS PEREIRE est fixé à mille euros (1 000,00 €), divisé en cent (100) actions de dix euros (10,00 €) chacune, de même catégorie, intégralement libéré.

1.2. Participations

Aucune



ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE

Le capital social est fixé à 10 000,00 euros (dix mille euros), divisé en 100 (cent) actions de 100,00 euros (cent euros) chacune, de même catégorie, intégralement libéré, détenues en totalité par la SAS KLESIA ASSET MANAGEMENT.

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

4.1. Bilan

Bilan au 31.12.2023 (en K€)					
	2022	2023		2022	2023
<i>Immobilisations Corporelles</i>			<i>Capital</i>	10	10
<i>Immobilisations Financières</i>			<i>Réserves</i>		
			<i>Résultat de l'exercice</i>	-6	7
			<i>Report à nouveau</i>		-6
ACTIF IMMOBILISE			CAPITAUX PROPRES	4	12
<i>Produits à recevoir</i>		15	<i>Dettes financières</i>		
<i>Participations</i>		1	<i>Dettes d'exploitation</i>	5	5
<i>Trésorerie</i>	9	2	<i>Comptes courants</i>		1
ACTIF CIRCULANT	9	18	DETTES	5	6
TOTAL ACTIF	9	18	TOTAL PASSIF	9	18

Actif

Produits à recevoir

Le poste est constitué de produits à recevoir (commissions) pour 15 000 euros.

Participations

La SAS KLESIA PATRIMOINE détient 100% des titres de la SAS KLESIA PEREIRE. Le capital social est fixé à mille euros (1 000,00 €), divisé en cent (100) actions de dix euros (10,00 €) chacune, de même catégorie, intégralement libéré.

Trésorerie et divers

Le poste est constitué du solde du compte bancaire pour 1 677 euros.

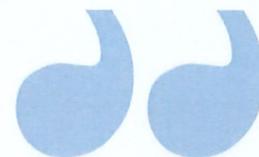
Passif

Capitaux propres

Le capital social est fixé à la somme de 10 000 euros divisé en 100 actions de 100 euros chacune, détenues en totalité par la SAS KLESIA ASSET MANAGEMENT.

Le report à nouveau est négatif de - 5 601 euros.

Le résultat de l'exercice 2023 ressort en bénéfice de 7 465,17 euros.



Dettes

Les dettes se composent intégralement de factures non parvenues (5 200 euros) correspondant aux travaux de commissariat aux comptes.

4.2. Compte de résultat

(en k€)	Réel 2022	Réel 2023	Réel 2023 / Réel 2022
<i>Commissions reçues</i>		15,0	15,0
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		15,0	15,0
<i>Frais de fonctionnement</i>	-5,6	-7,1	-1,5
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	-5,6	-7,1	-1,5
RESULTAT D'EXPLOITATION	-5,6	7,9	13,5
<i>Résultat financier</i>		0,2	0,2
<i>Résultat exceptionnel</i>			
<i>Impôts sur les sociétés</i>		-0,6	
RESULTAT NET	-5,6	7,5	13,7

Résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice 2023 est en bénéfice de 7 465,17 euros.

> **Résultat d'exploitation**

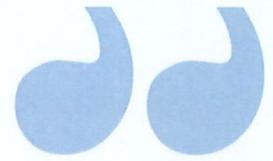
Les charges d'exploitation sont essentiellement composées des frais de commissariat aux comptes.

Les produits d'exploitation sont composés de commissions reçues pour 15 000 euros.

Le résultat d'exploitation est en bénéfice de 7 912,61 euros contre une perte de - 5 600,77 euros l'année précédente.

> **Résultat financier**

Le résultat financier est en bénéfice de 174,56 euros.



AFFECTATION DU RESULTAT ET RECONSTITUTION DES CAPITAUX PROPRES

Nous vous proposons d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils vous ont été présentés, et d'affecter le résultat bénéficiaire de 7 465,17 euros au report à nouveau.

Par ailleurs, le montant du bénéfice permettant de reconstituer le montant des capitaux propres, qui devient supérieur à la moitié du capital social de 10 000 €, nous soumettons à votre approbation une résolution pour constater ladite reconstitution.

DELAI DE PAIEMENT

Néant

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

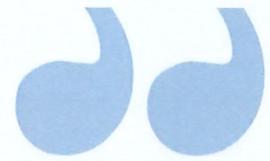
Néant

GOUVERNANCE DE LA SOCIETE

L'article 16.2 des statuts prévoit que « La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus ».

Le Conseil d'Administration du 10 mai 2023 :

- a pris acte de la démission de Monsieur Christian SCHMIDT de LA BRELIE de ses fonctions d'Administrateur et de Président de la Société ;
- a coopté Monsieur Sébastien DUCOURNEAU en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Christian SCHMIDT de LA BRELIE



- a nommé Monsieur Arnaud GESLIN, déjà Administrateur, en qualité de Président, en remplacement de Monsieur Christian SCHMIDT de LA BRELIE

Au 31 décembre 2023, le Conseil d'Administration est donc composé de :

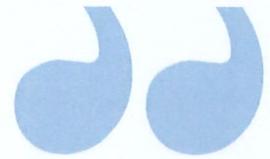
- Monsieur Arnaud GESLIN, Administrateur et Président
- Monsieur Olivier NOËL, Administrateur
- Monsieur Sébastien DUCOURNEAU, Administrateur

Les mandats des administrateurs viendront à expiration à l'issue de de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

Il est rappelé par ailleurs que Madame Emmanuelle CALES a été nommée Directeur Général de la Société par le Conseil d'Administration du 15 décembre 2021, pour une durée de 4 ans qui expirera à l'issue de de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

Les fonctions exercées par les Administrateurs à l'extérieur de la Société sont les suivants :

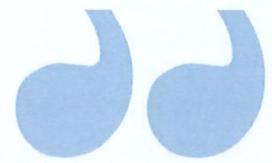
Nom	Date de la première nomination	Date de renouvellement du mandat en cours	Fonction principale dans la société	Mandats ou fonctions exercées hors de la société
Arnaud GESLIN	15/12/2021	AGO 2026	Administrateur	<p><u>Directeur Général Délégué de :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- SGAM KLESIA ASSURANCES <p><u>Membre du Directoire et Directeur Général Délégué de :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- KLESIA SA <p><u>Administrateur et Président de :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- KLESIA Finances (SA)- KLESIA ASSET MANAGEMENT (SAS) <p><u>Administrateur de :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- AKG (SAS)- GENERALI COLLECTIVES (SA),- Paris Europlace, <p><u>Directeur Général de :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- l'IGRS CRPB-AFB <p><u>Représentant permanent :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- KLESIA Prévoyance, administrateur de « AK » (SA)- du GIE KLESIA ADP, Administrateur du GIE KLESIA Trésorerie- du GIE KLESIA ADP, Administrateur du GIE KLESIA Cotisations



Olivier NOËL	15/12/2021	AGO 2026	Administrateur	<p><u>Directeur Général Délégué de :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- SGAM KLESIA Assurances- KLESIA Prévoyance- CARCEPT Prévoyance- IPRIAC- Mutuelle d'Assurance CARCEPT Prev <p><u>Membre du Directoire et Directeur Général Délégué de :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- KLESIA SA <p><u>Administrateur et Vice-Président de :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- KLESIA Asset Management (SAS) <p><u>Administrateur :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- KLESIA Finances (SA)- AKG (SAS)- Informatique Santé Prévoyance (SAS) <p><u>Membre du Directoire de :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Domissimo Services (SA) <p><u>Représentant permanent :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- de l'IPRIAC, Administrateur de AK (SA)- de IPRIAC, Administrateur du GIE ISIAKLE- de CARCEPT Prev, Administrateur du GIE ISIAKLE- de KLESIA Prev, Administrateur du GIE ISIAKLE- de KLESIA Agirc-Arrco, membre du Conseil Coopératif de la SCIC MA BOUSSOLE AIDANTS
Sébastien DUCOURNEAU				<p><u>Administrateur :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- JAJI Conseil (SAS) <p><u>Contrôleur de gestion :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- GIE KLESIA Cotisations- GIE KLESIA Trésorerie

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous avons donné à votre Commissaire aux comptes toutes les indications utiles pour lui permettre d'établir son rapport spécial dont il vous sera donné lecture au cours de la présente assemblée et vous soumettons une résolution relative à l'approbation de ce rapport et des conventions qui y sont mentionnées.



EVENEMENTS POST CLOTURE ET PERSPECTIVES

10.1. Perspectives d'avenir

En 2024, KLESIA Patrimoine continuera de développer ses activités.

10.2. Evènement post clôture

Néant.

Nous espérons que les propositions qui précèdent recevront votre agrément et vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à Paris, le

Le Président du Conseil d'Administration

Arnaud Geslin



KLESIA s'engage pour la société en apportant des solutions de prévention d'assurance de personnes et de services simples, innovantes, solidaires et durables adaptées à vos besoins et à ceux de vos proches, tout au long de la vie. Au-delà de notre métier initial, nous agissons pour les plus fragiles, œuvrons pour le mieux vieillir et contribuons à rendre la santé accessible à tous. **KLESIA s'engage à vous assurer un avenir serein et contribue à la qualité de vie pour tous.**

KLÉSIA
klesia.fr



KLESIA PATRIMOINE

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 10 000 euros
Siège social : 4, rue Georges Picquart, 75017 Paris
Immatriculée sous le numéro : 908 463 664

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023



Société inscrite à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux comptes de Paris



Arnaud GESLINS
Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Arnaud Geslins', with a horizontal line underneath.

À l'Associé Unique de la société Klésia Patrimoine,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Klésia Patrimoine relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée générale.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

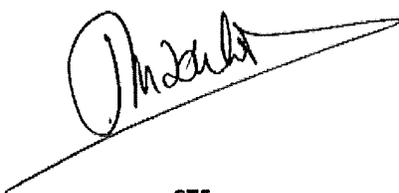
Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité De la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 13 juin 2024



CTF
Jean-Marie IDELON-RITON